

INNELEC MULTIMEDIA-IMM
Société Anonyme au capital de 2 467 266 Euros
Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq
45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex
327 948 626 R.C.S. Bobigny
SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G

RAPPORT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET
EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2011

Le 20 juin 2011

Mesdames et Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 mars 2011 et afin de soumettre à votre approbation, les comptes annuels et les comptes consolidés du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera, enfin, donné lecture des rapports des commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur le contrôle interne. Puis, nous aborderons les autres points prévus à l'ordre du jour.

1 Activité de la société

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 143,6 Millions d'Euros pour la période allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 alors qu'il était pour l'exercice précédent de 142,7 Millions d'Euros soit une hausse de 0,6 %.

Cette évolution positive reste modeste mais elle se situe dans un marché en baisse et montre la résistance de notre société qui fait dans l'ensemble mieux que le marché ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous établi selon les sources GFK de Mai 2011.

	Marché	Innelec Multimédia
Consoles	-12,7 %	-2,6 %
Jeux pour Consoles	-4 %	+3,9%
Jeux P.C.	-12 %	-10,2 %

Cette baisse du marché s'explique principalement par la baisse des achats des consommateurs liée à la conjoncture économique morose amplifiée pour notre secteur par une situation de bas de cycle pour les principales consoles de salon. Enfin, certains consommateurs téléchargent de plus en plus leurs jeux.

Néanmoins, l'appétit des consommateurs pour les produits nouveaux reste intact ainsi que le prouve, par exemple, le succès de Kinect de Microsoft qui apporte de nouvelles façons de jouer avec sa Xbox 360.

La bonne résistance d'Innelec Multimédia dans cette conjoncture morose s'explique par le dynamisme des équipes commerciales et aussi par la volonté toujours affirmée de rendre à notre clientèle un service à haute valeur ajoutée avec des prix attractifs.

La répartition de notre chiffre d'affaires sur nos quatre univers traditionnels a été la suivante pour l'exercice:

- 80,9 % pour l'univers des consoles, jeux pour consoles et accessoires,
- 6,9 % pour l'univers des logiciels pour PC grand Public.
- 7,5 % pour l'univers des logiciels professionnels
- 4,8 % pour l'univers du DVD Vidéo, CD Audio, et divers.

La ventilation du chiffre d'affaires dans l'univers Consoles et Jeux est la suivante :

- Jeux Consoles 54,6 %
- Consoles 36,6 %
- Accessoires Consoles 8,8 %

Et la répartition de notre chiffre d'affaires par types de clientèle se présente de la manière suivante :

- Commerce de proximité et revendeurs traditionnels : 34,2 %
- Grande distribution et Grands magasins : 58,1 %
- Multi spécialistes : 5,9 %
- E-Commerce et vente à distance : 1,8 %

1-1 Marge commerciale

La marge commerciale de l'exercice s'est élevée à 19 Millions d'Euros contre 19,9 Millions d'Euros au cours de l'exercice précédent.

1-2 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,2 Millions d'Euros. (2,3 Millions d'Euros réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010), alors que les charges d'exploitation (autres achats et charges externes et frais de personnel) sont stables voire en léger retrait ce qui illustre la bonne maîtrise de ses charges opérationnelles dont a fait preuve la société.

1-3 Résultat net comptable

Le résultat financier net s'élève à -0,7 Millions d'Euros au lieu de -1,2 Millions d'Euros lors de l'exercice précédent.

Notre résultat courant avant impôts s'élève à 1,5 Millions d'Euros. Au 31 mars 2010, il était de 1,2 Millions d'Euros.

La participation des salariés, calculée selon les règles du droit commun, s'élève à 0,099 Millions d'Euros à comparer à 0,097 Millions d'Euros au 31 mars 2010.

L'impôt sur les bénéfices atteint 0,7 Millions d'Euros identique à celui payé l'an dernier.

Le résultat net (0,9 Millions d'Euros) est inférieur au résultat atteint l'an dernier (1 Millions d'Euros). Comme l'an dernier, Il représente 0,7 % de notre chiffre d'affaires.

1-4 Evolution de la structure du bilan

Les fonds propres de la société atteignent au 31 mars 2011 et avant répartition des bénéfices un total de 19,6 Millions d'Euros. Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit sont de 3,4 millions d'Euros (4,4 Millions d'Euros au 31 mars 2010). La part à plus d'un an représente 1,6 Millions d'Euros et la part de 1 à 5 ans 1,8 Millions d'Euros. Les capitaux permanents y compris les provisions pour risques et charges (0,7 Millions d'Euros), s'élèvent ainsi à 23,7 Millions d'Euros

Les immobilisations nettes représentent 12,8 Millions d'Euros contre 10,7 Millions d'Euros au 31 mars 2010. Le fonds de roulement atteint 10,2 Millions d'Euros.

Les stocks s'élèvent à 12,8 Millions d'Euros. Ils représentaient 10,7 Millions d'Euros au 31 mars 2010. Le total de l'actif circulant s'élève à 44,9 Millions d'Euros contre 49,7 Millions d'Euros au 31 mars 2010. Cette évolution s'explique par la variation des stocks de + 2,4 M d'Euros, par la baisse du poste clients de -4,8 Millions d'Euros et des autres créances -1,7 millions d'Euros).

2 Filiales et participations

A-Innelec Technologies

Innelec Technologies regroupait en début d'exercice, trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles: IDM, Apollo Invest, et Object live Soft. Seule la première est active car Apollo Invest a été liquidée au cours de l'exercice permettant de dégager un boni de liquidation de 13 200 €. Rappelons que nous avons provisionné les titres d'Apollo Invest dans les livres d'Innelec Technologies à hauteur de 100 %

Au cours de l'exercice, Innelec Technologies a pris une nouvelle participation dans la société Acresail, société Anglaise qui gère un portefeuille de licences dans les technologies de téléchargements Internet à travers une filiale aux Etats-Unis pour un montant de 0,26 M-€. Cette société est notre partenaire dans nos propres développements internet.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle nous avons une participation de 11 %.

IDM a réalisé au 31 décembre 2010 un chiffre d'affaires de 3 Millions d'Euros en augmentation de 12,5 %, et un résultat en perte de 19 K€ à comparer à une ~~perte~~ perte de ~~247-127~~ K Euros au 31 décembre 2009.

La société prévoit en 2011 un maintien de son chiffre d'affaires au même niveau qu'en 2010 et une baisse de ses charges.

Rappelons que la valeur brute des titres IDM dans les livres d'Innelec Technologies ~~soit est de~~ 324 K Euros. Ces titres sont provisionnés à hauteur de 48 %.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Innelec Technologies présente pour l'exercice clos le 31 mars 2011 un bénéfice de 16 K Euros et des capitaux propres de 706 K Euros.

B-Innelec Services

Innelec Services regroupe les activités de gestion de nos marques Virtua, Ultima, Difintel et Je Console ~~regroupé~~ regroupées sous l'enseigne Jeux Vidéo and C°. Au 31 mars 2011, le nombre de magasins sous nos marques s'élevait à 166.

Le chiffre d'affaires d'Innelec Services est de 0,6 Millions d'Euros. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par Innelec Multimédia. La baisse de ces redevances (~~0,67~~ Millions d'Euros au 31 mars 2010) s'explique par les évolutions du marché au cours de l'exercice 2010-2011 rappelé au début de ce rapport.

Le résultat d'exploitation est de 0,480,53 Millions d'Euros. Il a été constitué une provision complémentaire de 1,4 Millions d'Euros pour les titres Jeux Vidéo & Co filiale à 100% dont le résultat est négatif comme il sera expliqué plus loin. Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève 5,3 Millions d'Euros.

Dans ces conditions, le résultat courant avant impôts est de – 1 Millions d'Euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de – 1,1 Millions d'Euros.

C-Jeux Vidéo & Co

Jeux Vidéo & Co regroupe 19 magasins : 12 magasins Ultima, 6 magasins Virtua et un magasin Difintel. Nous amplifions notre politique de retrait de nos implantations en propre préférant nous appuyer sur des professionnels des magasins de détails qui en outre disposent souvent des meilleurs emplacements. Depuis le début du présent exercice, notre magasin de l'avenue des Gobelins à Paris est fermé, celui de Brignoles a été vendu et celui de Roubaix sera fermé dans le courant de l'été ainsi que celui de Brest. Nous cherchons à vendre deux ou trois magasins supplémentaires à brève échéance. Nous avons des touches sérieuses, qui nous l'espérons, vont de concrétiser.

L'ensemble de ces magasins a réalisé un chiffre d'affaires de 5,9 Millions d'Euros, contre 7,3 Millions d'Euros au 31 mars 2010, nouvelle traduction des tendances baissières du marché au cours de l'exercice.

La marge brute (1,3 Millions d'Euros) connaît un certain redressement. Nos frais généraux sont maîtrisés mais nous devons supporter des ~~dotations aux amortissements~~ dépréciations importantes notamment sur les fonds de commerce en raison de la baisse du chiffre d'affaires. Notre résultat net se traduit par une perte de 1,2 millions d'Euros.

Cette année nous avons constitué une nouvelle provision pour dépréciation des titres Innelec Services chez Innelec Multimédia à hauteur de 0,4 Millions d'Euros. En effet, les évolutions du marché décrites en début de ce rapport et que nous avons déjà observé lors du précédent exercice ont entraîné une baisse de valeur des marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. Il nous est donc paru prudent d'en tenir compte.

Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Innelec Services et Jeux Vidéo and C° : Poursuite de la stratégie de merchandising autour de Jeux Vidéo and C°, Elargissement du réseau, préparation d'un nouveau site marchand qui sera lancé au cours du présent exercice, recrutement de nouveaux magasins licenciés et éventuellement fermeture de magasins en propre.

D-Innowear :

Ainsi qu'il l'a été annoncé dans notre rapport de l'an dernier, votre conseil à pris la décision en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité.

Cette opération est sur le point de se terminer. La société ne réalise pratiquement plus de chiffres d'affaires et nous enregistrons une perte de 0,04 M ~~d'Euros~~ de

| CHF (0,3 M d'Euros de CHF au 31 mars 2010), correspondant aux frais supportés au cours de l'exercice.

3 Comptes Consolidés

| Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS. Sont intégrés Innelec Technologies, et Innelec Services ainsi que la filiale de cette dernière Jeux Vidéo and Co auxquelles il faut ajouter Innowear.

| Le chiffre d'affaires consolidé est égal à 145,5 Millions d'Euros contre 144,8 Millions d'Euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010. La marge brute passe de ~~21,4~~24,3 Millions d'Euros au 31 mars 2010 à ~~20,1~~22,2 Millions d'Euros au 31 mars 2011.

Le résultat opérationnel courant est de 1,4 millions d'Euros (2 Millions d'Euros au 31 mars 2010), et le résultat courant avant impôts est de 1,1 Millions d'Euros (1,7 millions d'Euros au 31 mars 2010).

Notre résultat net consolidé part du Groupe, après impôt sur les bénéfices de 0,4 Millions d'Euros contre 0,6 Millions d'Euros au 31 mars 2010, s'élève à 0,7 Millions d'Euros contre 1,1 millions au 31 mars 2010.

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 15,7 Millions d'Euros. L'actif immobilisé net passe de 9,5 Millions d'Euros à 9,7 Millions d'Euros.

L'endettement du Groupe est de 6,8 Millions d'Euros dont 3,3 M d'Euros d'effet remis à l'escompte et non échus. Il était de 4,3 Millions d'Euros au 31 mars 2010. L'endettement financier net représente 0,2 Millions d'Euros.

Le fonds de roulement est égal à 9,65 Millions d'Euros.

| Le besoin de fonds de roulement est de l'ordre de 13,6 Millions d'Euros. Il est couvert en partie par le fonds de roulement, et pour le solde par recours à des opérations de crédit à court terme pour 3,9 M d'Euros. Le délai de recouvrement clients passe de 42 à 35 jours d'un exercice à l'autre et le délai de règlements des fournisseurs passe de 55 à 54 jours. La rotation des stocks passe de 45 jours au 31 mars 2010 à 37 jours au 31 mars 2011

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons le tableau des échéances fournisseurs suivant la décomposition à la date du 31 mars 2011 du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance. Le premier tableau ci-dessous représente le même tableau pour l'exercice précédent clos le 31 mars 2010.

Tableau des échéances fournisseurs au 31 mars 2010

Echéances	Echéances au delà de J-90	Echéances entre J-60 et J-90	Echéances Entre J-30 et J-60	Echéances A J-30	Echéances A J+15	Echéances A J+16 et J+30	Echéances Entre J+31 et J+45	Echéances J+46 et J+60	Echéances Au delà de J+60	Hors Echéance	Total Dettes Fournisseurs
401	515 903	42 307	1 147 878	3870 115	1 469 407	4 246 038	4 338 899	3 747 444	-	-	19 377 991
402	777	15 633	-	36 985	207 348	1 474 693	9 268		-	-	1 744 705
Total à Payer	516 680	57 940	1 147 878	3 907 100	1 676 756	5 720 731	4 348 167	3 747 444			21 122 696
Factures non parvenues 408							1 003 120	422 264			1 425 384
Total Fournisseurs	516 680	57 940	1 147 878	3 907 100	1 676 756	5 720 731	5 351 287	4 169 708	-	-	22 548 080*

*dont 441 K€ de fournisseurs débiteurs

*ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant de 9 085 752 € ; ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances.

Tableau des échéances Fournisseurs au 31 mars 2011

Échéances	Échéances au-delà de J-90	Échéances entre J-30 et J-90	Échéances entre J-30 et J-60	Échéances A J-30	Échéances A J+15	Échéances A J+16 et J+30	Échéances Entre J+31 et J+45	Échéances Entre J+46 et J+60	échéance Au-delà de J+60	Hors Échéance	Total Dettes Fournisseurs
401	38 087	162 815	920 786	1 111 088	1 323 920	4 161 264	11 828 696	1 598 676	-		21 145 332
403	6 892		2 470	103 338	74 621	404 358					591 679
Total à payer	44 979	162 815	923 256	1 214 426	1 398 541	4 565 622	11 828 696	1 598 676	-		21 737 011
Factures non Parvenues 408							369 523	494 763			864 286
Total Fournisseurs	44 979	162 815	923 256	1 214 426	1 398 541	4 565 622	11 828 696	1 598 676	-	-	22 601 297

* dont 321 720 € de fournisseurs débiteurs

* ces dettes envers les fournisseurs ne tiennent pas compte des créances envers ces mêmes fournisseurs (RFA et avoirs à recevoir) d'un montant de 8 497 978 € ; ces montants sont comptabilisés à l'actif du bilan dans le poste Autres créances,

Conformément à la Loi, nous vous précisons que notre Groupe n'a engagé aucune dépense de recherche. Les frais de développements engagés pour la mise au point de notre plate-forme de téléchargement représentent 0,7 M€ ; ils ont été immobilisés.

Notre société n'est pas touchée par les risques et contraintes liés à l'environnement.

4 Informations sociales

Au 31 mars 2011, le Groupe Innelec Multimédia employait 200 personnes réparties entre 196 contrats à durée indéterminée, 2 contrats à durée déterminée, 1 contrat de professionnalisation et 1 contrat d'apprentissage soit l'équivalent de 194 équivalents temps plein. En outre, nous faisons appel à 14 personnels extérieurs et intérimaires (moyenne).

Pendant la durée de l'exercice, nous avons procédé à 28 embauches (5 CDD et 31 CDI) alors que 44 personnes quittaient notre groupe (3 CDD, 39 CDI, 1 contrat de qualification, et 1 apprenti).

Le nombre total d'heures travaillées s'est élevé à 339 604.

Le montant global des charges de personnel (comptes consolidés normes IFRS) s'est élevé à 8,5 Millions d'Euros, montant stable par rapport à l'exercice précédent.

Nous avons payé un total de 134 401 Euros de dépenses de formation et les salariés d'Innelec Multimédia SA ont reçu pour l'exercice un montant de 99 376 Euros au titre de la participation légale.

5 Evolution de la situation 2011-2012

L'exercice en cours se déroule dans un contexte toujours tendu sur le marché du Jeux Vidéo et dans un climat économique toujours incertain. Le lancement de la Nintendo 3 DS au printemps a été un succès moyen mais le marché reste dans l'attente de nouveautés en matière de consoles. Elles n'arriveront qu'en 2012 avec la nouvelle Wii U de Nintendo pour les consoles de salon et la PS Vita de Sony pour les consoles portables. Pour ces raisons, l'exercice 2011 devrait marquer le point bas du cycle baissier.

Dans ce contexte, Innelec Multimédia a cherché à renforcer ses positions sur le marché en faisant l'acquisition d'une partie du fonds de commerce de DEG Multimédia. Nous nous renforçons sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. L'activité reprise a représenté sur le dernier exercice environ 25 Millions d'Euros de chiffre d'affaires pour DEG Multimédia.

Par ailleurs et afin de poursuivre et amplifier les politiques de qualité mises en place, un plan de trois ans : « Grandir Ensemble 2011-2014 » a été adopté. ~~H-II~~ comprend 5 axes de développement :

- Développer les grandes enseignes,
- Développer le réseau Jeux Vidéo and C°,
- Signer des joined Business Plan avec les éditeurs et les fabricants,
- Proposer une offre de service compétitive aux clients indépendants,
- Déployer progressivement une nouvelle offre de distribution dématérialisée.

Aucun autre événement majeur n'est intervenu au cours des premiers mois de l'exercice qui mérite d'être repris dans ce rapport.-

6 Ratification de l'augmentation de capital :

Lors de la précédente Assemblée Générale qui s'est tenue le 22 septembre 2010, vous avez offert la possibilité aux actionnaires d'opter pour le paiement du dividende en actions. Un certain nombre d'entre eux ont choisi cette possibilité ce qui a entraîné la création de 21 915 actions nouvelles de 1,53 Euros de nominal.

Dans ces conditions et comme votre Assemblée Générale du 22 septembre 2010 l'y a autorisée, votre Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2011, a constaté l'augmentation de capital qui découle de ses opérations : Le capital de la société passe de 2 433 736 à 2 467 266 Euros et une prime d'émission de 143 595 Euros est comptabilisée.

Nous vous demandons donc de bien vouloir ratifier cette augmentation de capital et la modification des articles 6 et 8 de nos statuts :

Article 6 : ajouter la mention : « L'assemblée Générale Mixte du 28 septembre 2011 ratifie l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 20 juin 2011 à la suite de la création de 21 915 actions nouvelles en paiement du dividende afférent à l'exercice 2009-2010

Article 8 : « Le capital social est fixé à la somme de 2 467 266 Euros divisé en 1 612 592 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 Euros »

8 Proposition d'approbation des comptes et d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice de 937 272 Euros.

De la même manière, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 702 594 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la société :

- A la réserve légale, la somme de 3 398 Euros pour porter celle-ci à 246 726 Euros soit 10 % du capital social
- A concurrence de 1 128 814 Euros à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,70 Euros par action étant entendu qu'une somme de 429 618 Euros sera prélevée sur le compte report à nouveau qui s'élève au 31 mars 2011 à 10 784 551 Euros. Ce dividende sera payé sous déduction des actions détenues en propre par la société à la date de distribution du dividende. A titre indicatif, au 31 mars 2011, date d'arrêté du

présent rapport la société détenait 24 450 de ses propres actions. Le compte report à nouveau pourra être majoré par les dividendes non payés aux actions détenues en propre à la date de mise en paiement du dividende.

Les dividendes sont tous éligibles à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques, visé par l'article 158-3 du CGI et ces dividendes pourront être payés au choix de l'actionnaire en numéraire ou en titres conformément à l'article 39-2-c des statuts, et aux articles L 232-18 à L 232-20 du Code de Commerce.

Cette option devra être exercée auprès des intermédiaires financiers habilités à payer le dividende entre le 5 octobre 2011 et le 25 octobre 2011. A défaut d'exercice de l'option à cette date, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 100 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution, diminuée du montant net du dividende. Le prix d'émission sera arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} avril 2011.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces ou, à son choix immédiatement supérieur complété d'une soulte qu'il versera.

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration pour assurer l'exécution de la présente décision, effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera et apporter les modifications corrélatives aux articles 6 et 8 des statuts relatif au capital social.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et la fiscalité correspondante.

Exercices	Dividendes nets	
2007-2008	1,00	Abattement 50% 40% art.158-3 du CGI
2008-2009	1,00	Abattement 40% art.158-3 du CGI
2009-2010	0,70	Abattement 40% art.158-3 du CGI

8 Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-

4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 21 013 Euros qui ont donné lieu à un impôt de 7 004 Euros.

9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

10 Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 225-38 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, la liste et l'objet des conventions conclues entre la société et ses mandataires sociaux, et les autres sociétés avec lesquelles elles ont des dirigeants communs ont été communiqués aux administrateurs.

11 Répartition du capital social :

Au 31 mars 2011, le capital social de votre société était réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% de D.D.V.
Groupe Thébaud	1 035 395	64,2 %	78,2 %
Innelec Multimedia	24 455	1,5 %	-
Public	552 742	34,3 %	21,8 %
Total	1 612 592	100 %	100 %

Les actions détenues en propre l'ont été en vue de la régularisation du cours de bourse. Le prix moyen d'acquisition est de 8,50 Euros.

Nous vous rappelons que l'article 16 des statuts de notre société prévoit l'attribution de droits de vote double de ceux conférés aux autres actions à toutes les actions entièrement libérées pour lesquels il sera justifié une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Nous vous précisons également qu'il n'existe pas dans notre société de Plan d'Epargne d'Entreprise ou Fonds Communs de Placement d'Entreprise. Conformément à la Loi, et constatant que le personnel ne détenait pas 3% du capital social, nous avons

demandé à votre Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 septembre 2008 de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332-18 du Code du Travail.

La résolution présentée à l'Assemblée Générale n'a pas été adoptée.

Conformément à la Loi, nous vous demandons de vous prononcer à nouveau sur une augmentation de capital réservée aux salariés et effectuée selon les conditions prévues à l'Article L 3332 du Code du Travail.

Nous vous indiquons par ailleurs que 10 000 options de souscription et d'achat d'actions ont été émises au cours de l'exercice précédent en faveur des salariés de la société.

Le détail de ces opérations figure dans le rapport spécial prévu par l'article L 225-184 du Code de Commerce.

Nous vous prions de trouver ci dessous un tableau reprenant les diverses autorisations données par votre Assemblée Générale à votre Conseil d'Administration, et actuellement en vigueur.

Type d'opération	Plafond autorisé	Prix maximum d'achat ou d'émission	Echéance de l'autorisation
Intervention sur le marché du titre	Maximum 10 % du capital social	25 Euros	21 mars 2012
Emission d'actions et obligations avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	-augmentation de capital : 1 million d'Euros -émissions d'obligations : 15 millions d'Euros	Pouvoir au Conseil d'Administration	21 novembre 2012
Emission d'options de souscription d'actions en faveur du personnel avec renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription	5% du capital y compris les bons déjà émis.	Moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant la date d'attribution	21 septembre 2012

12 Administrateurs

Conformément à la Loi, nous vous précisons que Madame Marie Christine Fauré et Monsieur Pascal Rialland n'exercent aucun autre mandat d'administrateur et que les autres administrateurs exercent les mandats suivants :

- Monsieur Denis Thébaud : Président Directeur Général d'Innelec Multimédia, Président de la SAS Innelec Technologies, Président de la SAS Innelec Services,

Président de la SAS Jeux Vidéo and Co, administrateur d'Acsys, Membre du Conseil d'administration d'I.D.M., Président du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive, Administrateur de Focus Home Interactive Benelux, Gérant de la société civile Nabuboto, Gérant de la société civile Participation Financière de l'Erdre, Gérant de la SCI Innobat, Président d'Innowear.

- Monsieur Jean-Pierre Bourdon : Administrateur d'Innelec Multimédia, Président de la SAS Focus Home Interactive, administrateur délégué de Focus Home Interactive Benelux, administrateur d'Innowear.
- Monsieur Christian Tellier : Administrateur d'Innelec Multimédia, Membre du Conseil de surveillance de la SAS Focus Home Interactive

Les administrateurs ne détiennent à ce jour aucune option de souscription ou d'achat d'action.

Conformément à la loi nous vous précisons que les rémunérations brutes versées à Monsieur Thébaud en tant que Président se sont élevées à 189 000 Euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2011. Il ne lui a pas été versé de prime sur les objectifs réalisés au 31 mars 2010, 3 500 Euros au titre des jetons de présence et 2 178 Euros versés au titre d'une assurance vie.

Il faut en outre préciser qu'il est mis à la disposition de Monsieur Thébaud, une voiture de fonction Peugeot de type 308 et qu'il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur de Monsieur Thébaud, s'il venait à quitter la société.

Les administrateurs, Madame Fauré et Messieurs Tellier et Bourdon, ont chacun reçu, au titre des jetons de présence, la somme de 3 500 Euros.

D'autre part, Monsieur Bourdon, administrateur, ne perçoit pas de rémunération de la société ; il faut toutefois préciser que la société Eclegui Consultants dont il est l'actionnaire majoritaire, a facturé à notre société diverses prestations pour un montant de 44 000 Euros.

Enfin, Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué et Mandataire social, qui a rejoint Innelec Multimédia le 2 novembre 2010 a touché une rémunération de 87 875 Euros au 31 mars 2011.

13 Commissaires aux Comptes :

Conformément à la Loi, nous vous précisons que les honoraires versés à nos commissaires aux Comptes au cours de l'exercice s'élèvent à 133 677 Euros pour l'ensemble des sociétés du Groupe Innelec Multimédia consolidé, dont 93 575 Euros pour le Cabinet Deloitte et associés, et 40 102 Euros pour le cabinet S.P.C.C. Il a été versé en outre à Deloitte et Associés 26 707 Euros au titre de leur mission de commissaires aux comptes dans les filiales du groupe Innelec Multimédia (Innelec Technologies, Innelec Services et jeux Vidéo and C°). Ces honoraires sont liés aux travaux de vérification des comptes sociaux et consolidés de la société.

14 Jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à chacun de vos administrateurs, sous forme de jeton de présence, la somme de 4 500 Euros au lieu de 3 500 Euros pour l'exercice précédent. Cette évolution se justifie par l'extension des missions du Conseil d'Administration voulue par l'AMF, qui a entraîné des réunions plus nombreuses et un suivi plus important.

15 Autorisation d'intervention sur le marché du titre :

Dans le cadre de l'autorisation d'intervention sur le marché du titre donnée par votre Assemblée et renouvelée le 22 septembre 2010, il a été acquis au cours de l'exercice 2010-2011, 52 626 actions et vendus 50 522 actions dans le cadre du contrat d'animation signé avec la société Gilbert Dupont. 24 450 actions propres étaient détenues à la clôture de l'exercice pour une valeur comptable de 202 K Euros soit un cours unitaire moyen de 8,25 Euros.

Nous vous demandons de bien vouloir renouveler cette autorisation. Vous nous l'avez donné pour la dernière fois lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2010 et elle arrive à l'échéance le 21 mars 2012.

Cette autorisation vous est demandée conformément aux dispositions des articles L 225-209 à L 225-214 du code de commerce et des règlements de l'Autorité des Marchés Financiers, et selon les règles prévues par les statuts de notre société tels que nous vous proposons de les adopter en leur article 10. Cette autorisation serait d'une durée de 18 mois soit jusqu'au 27 mars 2013 en vue de :

- L'animation du Marché du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, reconnue par l'Autorité des Marchés financiers,
- L'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce
- La remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes : Le prix maximum de rachat ne pourra excéder 25 Euros par action.

Les opérations effectuées à ce titre devront être réalisées dans la limite de 10 % du capital représentant, un programme d'un montant maximum de 3 420 225 Euros, compte tenu des 24 450 actions en propre détenues au 31 mars 2011.

Le financement du programme de rachat d'actions sera assuré par les ressources propres de la société ou par voie d'endettement pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser notre société à procéder à l'annulation de ses propres actions en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital dans le cadre du programme de rachat d'actions évoqué ci-dessus.

Ainsi, nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil en vue de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, effectuer toutes formalités, et, d'une manière générale faire le nécessaire dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait valable 18 mois soit jusqu'au 27 mars 2013.

Votre conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à vos votes.

Le Conseil d'Administration